

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mardi 05 Avril 2022**

OBJET : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe CFME

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 05 avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2021 : Budget Principal
2. Vote Compte Administratif 2021 : Budget Annexe CFME
3. Compte de gestion 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2021 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2022 – Budget Annexe CFME
7. Cotisations des Membres 2022
8. Autorisation générale et permanente de poursuites
9. Récapitulatif des missions 2021
10. Subvention COS/PNRM 2022

II – Points Information

11. Liste des Marchés 2021
12. Participation du PNRM à la Foire de Nantes
13. Opération Grand Site « des Salines à la Baie des Anglais »
14. Présentation du programme d'Animations 2022
15. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU - N. LIMIER – Messieurs E. DUFEAL – O. MARIE-REINE -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)- Mr J. TABAR(Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) -Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr R. DULYMBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY(Saint-Pierre) – Mr J. ELIZABETH(Sainte-Luce) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER

→ **Communes** : Messieurs D. DELEPINE (Ducos) et A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE.

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – M-A RAVIN – F. CARIUS – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – J-C ECANVIL – J. ROSE.

→ **Communes** : Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE(François) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON(Marigot) – Mme A. APOCALE (Saint Esprit).

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM).

Absents excusés : Mr F. ISMAIN (CTM) – Mr M. NADEAU (CTM) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote), Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) -

Invitée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique en date du 11 mars 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 29 Mars 2022 ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré ;
A la majorité des membres présents et représentés moins deux abstentions,

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte le Budget Primitif du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2022. Le Budget Primitif a été voté par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après.

Budget Annexe CFME	BP 2022
Fonctionnement	1 134 240,00 €
Investissement	186 256,00 €
Total	1 320 496,00 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Madame la Trésorière de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 5 avril 2022

Le Président,

Félix ISMAIN





Le Président

Edouard ISMAIN

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2022

Budget Annexe CFME

BUDGET ANNEXE CFME
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

I. Reprise de la Gestion 2021	3
II. Présentation du Budget Primitif 2022	4
A. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels	4
B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels	5
C. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »	6
D. Chantier d'Insertion antérieur : Economie Circulaire	7
E. CFME	7
III. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET 2022	8
Annexe : tableau d'amortissement 2022	10

BUDGET PRIMITIF 2022 - CFME

Pour 2022, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour d'un axe de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Chantier Territorial Fleurissement des centres bourg des communes de la Martinique ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels ;

En raison de la crise sanitaire en 2020 et qui a perduré en 2021, il a été demandé une prolongation de délai du Chantier Territorial et les deux chantiers d'insertion. Les chantiers vont donc se poursuivre sur 2022.

Ces différents chantiers donnent des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents dans leur domaine respectif.

I. Reprise de la Gestion 2021

Le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe CFME prendra en compte l'intégration des résultats de la gestion 2021.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe CFME a été voté en accord avec le compte de gestion 2021 faisant ressortir les résultats suivants :

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2021						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	Résultat de clôture 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	2 144 202,00 €	1 595 849,72 €	2 144 202,00 €	1 618 164,16 €	22 314,44 €	42 139,60 €	64 454,04 €
Investissement	178 251,00 €	24 905,05 €	178 251,00 €	54 316,54 €	29 411,49 €	104 733,22 €	134 144,71 €
Total cumulé	2 322 453,00 €	1 620 754,77 €	2 322 453,00 €	1 672 480,70 €	51 725,93 €	146 872,82 €	198 598,75 €

En fonctionnement, le résultat net enregistre un excédent de 22 314,44 €. Ce résultat est abondé par le résultat reporté de 2020. Cette section dégage au final un excédent de **64 454,04 €**.

En investissement, la gestion 2021 termine avec un solde positif de 29 411,49 € que le solde d'exécution 2020 positif vient augmenter. L'excédent dégagé s'élève à **134 144,71 €**.

L'affectation des résultats de la gestion 2021 s'établit comme suit :

- ✓ Résultat de fonctionnement au 002 : excédent de 64 454,04 €
- ✓ Excédent d'investissement au 001 : ressource de 134 144,71 €

Outre l'intégration des résultats 2021 au Budget Primitif 2022, seront également versés les reports 2022 comme suit uniquement en investissement :

Section	Reports 2022 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Investissement	69 113,91 €	19 200,00 €
Total cumulé	69 113,91 €	19 200,00 €

II. Présentation du Budget Primitif 2022

A. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces végétales invasives » a été mis en place le 20 juillet 2020 et devait se terminer le 20 juillet 2022.

Mais par délibération n° 21-65 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier d'insertion jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour cet Atelier, il s'agit de poursuivre l'élimination des espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Les introductions d'espèces végétales dans les milieux naturels sont, en Martinique comme ailleurs, en constante augmentation.

Ces introductions d'espèces végétales sont considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Les espèces introduites se propagent de proche en proche jusqu'à occuper la totalité des habitats qui leur sont accessibles, jusqu'à la totalité d'une aire géographique donnée. C'est pourquoi, il y a urgence à intervenir.

Ce projet participe donc à la sauvegarde de l'exceptionnelle biodiversité de la Martinique, dont l'objectif ultime est d'éliminer les espèces végétales invasives.

Notons qu'il répond à l'engagement pris auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nombre d'ACI : 11 participants et 1 encadrant technique

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces végétales	396 168,53 €	396 168,53 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	62 126,98 €

NB : une dépense exceptionnelle est inscrite pour une annulation partielle d'un rattachement en recettes de fonctionnement pour un montant de 13 028.13 €.

Les financements accordés sont les suivants :

 FONCTIONNEMENT 					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	105 168,96 €	194 705,68 €	217 077,84 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	21 690,84 €	55 309,16 €	69 000,00 €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	93 539,95 €	99 533,92 €	110 081,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE			220 399,75 €	349 548,76 €	396 159,13 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			966 107,64 €		
 INVESTISSEMENT 					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI FDS (pour achat véhicule)		23 000,00 €	9 200,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021			52 926,98 €
TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE				23 000,00 €	62 126,98 €
TOTAL INVESTISSEMENT			85 126,98 €		
TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 -2022			1 051 234,62 €		

B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces animales invasives » a été mis en place le 7 septembre 2020 et devait se terminer en septembre 2022.

Mais par délibération n° 21-66 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier d'insertion jusqu'au 31 décembre 2022.

Il s'agit de poursuivre l'intervention sur le territoire du PNRM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n° 2013189-0013 du 06 juillet 2013.

Il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces exotiques à la faune indigène en Martinique, en particulier les risques de prédation et de compétition interspécifique avec les espèces de reptiles, d'arthropodes d'oiseaux ou de mammifères endémiques et/ ou menacées.

Les espèces qui, suite à des activités humaines qu'elles soient intentionnelles ou pas, ont été déplacées vers des régions où elles ne vivent pas naturellement, sont dites « espèces introduites » ou « espèces exotiques ». Selon l'évaluation de leurs impacts, elles sont classées comme « invasives ».

Nombre d'ACI : 10 participants et 1 encadrant technique

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces animales	366 258,05 €	366 258,05 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	60 986,93 €

NB : une dépense exceptionnelle est inscrite pour une annulation partielle d'un rattachement en recettes de fonctionnement pour un montant de 14 545,39 €.

Les financements accordés sont les suivants :

 FONCTIONNEMENT 					
 ORGANISME 	 IMPUTATION 	 NATURE 	 2020 	 2021 	 2022
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	70 112,64 €	194 705,68 €	217 077,84 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	36 872,72 €	40 127,28 €	69 000,00 €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	128 463,55 €	132 706,50 €	80 173,21 €
 TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE 			 235 448,91 € 	 367 539,46 € 	 366 251,05 €
 TOTAL FONCTIONNEMENT 			 969 239,42 € 		
 INVESTISSEMENT 					
 ORGANISME 	 IMPUTATION 	 NATURE 	 2020 	 2021 	 2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)		20 000,00 €	10 000,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021			50 986,93 €
 TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE 				 20 000,00 € 	 60 986,93 €
 TOTAL INVESTISSEMENT 			 80 986,93 € 		
 TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 -2022 			 1 050 226,35 € 		

C. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »

Le chantier territorial pour le fleurissement des centres-bourg des communes de la Martinique a vu le jour le 12 janvier 2021 et devait prendre fin au 31 décembre 2021.

Mais par délibération n° 21-67 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier territorial jusqu'au 30 avril 2022 permettant ainsi de respecter le cahier des charges de fleurissement.

L'orientation proposée pour les projets de fleurissement des centres-bourg communaux, s'appuie sur une recherche identitaire de chaque commune après validation du projet par l'édilité de la commune, dans le strict respect de l'enveloppe financière dédiée pour l'achat des matières d'œuvre de l'opération.

Ce chantier accueille 12 bénéficiaires, 1 encadrant technique et 1 architecte paysager.

	 Dépenses de fonctionnement 	 Recettes de fonctionnement
	 BP 2022 	 BP 2022
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	302 599,03 €

	 Dépenses d'investissement 	 Recettes d'investissement
	 BP 2022 	 BP 2022
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	30 230,80 €

Les financements accordés sont les suivants :

 FONCTIONNEMENT 					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	29 999,16 €	168 107,92 €	
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE		201 729,52 €	302 594,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE			29 999,16 €	369 837,44 €	302 594,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT				672 431,73 €	
 INVESTISSEMENT 					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)			
PNRM	OO1	Excédent d'exploitation 2021			30 230,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE					30 230,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT				30 230,80 €	
TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 -2022				732 661,69 €	

D. Chantier d'Insertion antérieur : Economie Circulaire

Une dépense exceptionnelle est inscrite pour une annulation partielle d'un rattachement en recettes de fonctionnement pour un montant de 17 996.62 € (aide aux postes ASP).

Cette dépense exceptionnelle est financée par le résultat de fonctionnement à hauteur de 17 996.62 €.

E. CFME

Ce poste financier CFME permet les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.

Le résultat 2021 est en partie affecté à ce poste CFME pour un montant de 46 457,42 €.

Sont également pris en compte les éléments suivants :

- ✓ Contentieux avec un agent : 10 306.48 €
- ✓ Etude label qualité CFME : 7 000 €
- ✓ Cotisations annuelles organismes d'insertion : URSIEA et Chantier Ecole
- ✓ Frais d'insertion marchés publics

L'inscription budgétaire des amortissements 2022 est de 32 911.29 € et concerne les ACI Littoral, Berges, Economie Circulaire, Espèces animales invasives et Fleurissement (voir annexe).

Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote part de subvention transférée au résultat pour la reprise de deux subventions versées en 2021 :

Désignation	Nature comptable	Durée	Montant Initial	Amortissement de l'exercice	Valeur à la clôture
FDI - FDS - ACI Animal - Véhicule	1311	5 ans	10 000.00 €	2 000.00 €	8 000.00 €
FDI-FDS - ACI Végétales - Véhicule	1311	5 ans	13 800.00 €	2 760.00 €	11 040.00 €
Total des amortissements des subventions			23 800.00 €	4 760.00 €	19 040.00 €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
CFME	51 217,77 €	51 217,77 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
CFME	32 911,29 €	32 911,29 €

III. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET 2022

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
CFME	51 217,77 €	51 217,77 €
Sauvegarde espèces végétales	396 168,53 €	396 168,53 €
Sauvegarde espèces animales	366 258,05 €	366 258,05 €
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	302 599,03 €
Economie Circulaire	17 996,62 €	17 996,62 €
Total	1 134 240,00 €	1 134 240,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
CFME	32 911,29 €	32 911,29 €
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	62 126,98 €
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	60 986,93 €
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	30 230,80 €
Total	186 256,00 €	186 256,00 €

	1 320 496,00 €	1 320 496,00 €
--	-----------------------	-----------------------

Le montant total prévisionnel à retenir pour le Budget Primitif du Budget Annexe CFME est **de 1 320 496,00 € pour un effectif global de 49 bénéficiaires, 4 encadrants technique et 1 architecte paysager.**

	Dépenses de fonctionnement					
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement	Economie Circulaire
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Charges à caractère général	314 934,02 €	18 306,48 €	113 130,40 €	88 506,76 €	94 990,38 €	
Charges de personnel	670 796,90 €		270 000,00 €	263 196,90 €	137 600,00 €	
Charges de gestion courantes	27,65 €		10,00 €	9,00 €	8,65 €	
Charges exceptionnelles	115 570,14 €		13 028,13 €	14 545,39 €	70 000,00 €	17 996,62 €
Dépenses d'ordre	32 911,29 €	32 911,29 €				
Total	1 134 240,00 €	51 217,77 €	396 168,53 €	366 258,05 €	302 599,03 €	17 996,62 €

	Recettes de fonctionnement					
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement	Economie Circulaire
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
ASP	434 155,68 €		217 077,84 €	217 077,84 €		
CTM	138 000,00 €		69 000,00 €	69 000,00 €		
FSE	492 848,79 €		110 081,29 €	80 173,21 €	302 594,29 €	
Produits de gestion courante	21,14 €		9,40 €	7,00 €	4,74 €	
Produits exceptionnels	0,35 €	0,35 €				
Opérations d'ordre - Quote-part	4 760,00 €	4 760,00 €				
Résultat 002	64 454,04 €	46 457,42 €				17 996,62 €
Total	1 134 240,00 €	51 217,77 €	396 168,53 €	366 258,05 €	302 599,03 €	17 996,62 €

	Dépenses d'investissement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Aménagements divers	24 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Matériel transport	70 398,00 €		35 199,00 €	35 199,00 €	
Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
Autres immobilisations corporelles	76 098,00 €	5 151,29 €	20 927,98 €	19 787,93 €	30 230,80 €
Dépenses d'ordre - Quote-part subvention investissement	4 760,00 €	4 760,00 €			
Total	186 256,00 €	32 911,29 €	62 126,98 €	60 986,93 €	30 230,80 €

	Recettes d'investissement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Etat	19 200,00 €		9 200,00 €	10 000,00 €	
Recettes d'ordre	32 911,29 €	32 911,29 €			
Solde d'exécution 001	134 144,71 €		52 926,98 €	50 986,93 €	30 230,80 €
Total	186 256,00 €	32 911,29 €	62 126,98 €	60 986,93 €	30 230,80 €

Annexe : tableau d'amortissement 2022

AMORTISSEMENTS 2022 - BUDGET ANNEXE CFME

Nature comptable - 28051 - Droits et concessions similaires											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC
28/05/2021	2021LOG001	Licence ADOBE CREATIVE CLOUD	Fleurissement	Linéaire	15 ans	1 072,07	0,00	214,41	214,41		857,66
28/05/2021	2021LOG002	Logiciel AUTOCAD LT2021	Fleurissement	Linéaire	15 ans	454,61	0,00	90,92	90,92		363,69
07/07/2021	2021LOG003	Licence SKETCHUP PRO BUNDLE	Fleurissement	Linéaire	15 ans	368,90	0,00	184,45	184,45		184,45
Total 28051						1 895,58	-	489,78	489,78	-	1 405,80

Nature comptable - 28181 - Travaux											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC
04/12/2015	2015TRA001	Construction Carbet Trois-Ilets	Littoral	Linéaire	15 ans	11 563,50	4 625,40	770,90	5 396,30		6 167,20
Total 28181						11 563,50	4 625,40	770,90	5 396,30	0,00	6 167,20

Nature comptable - 28183 - Equipements informatiques et téléphonie											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC
22/04/2021	2021MAT004	Vidéo projecteur BENQ TH585	Animales	Linéaire	1/5	731,20	0,00	146,24	146,24		584,96
22/04/2021	2021MAT005	Vidéo projecteur BENQ TH585	Animales	Linéaire	1/5	731,20	0,00	146,24	146,24		584,96
Sous-total ACI Espèces Animales invasives						1 462,40	0,00	292,48	292,48	0,00	1 169,92
21/04/2021	2021MAT002	Ordinateur Apple Mac Book	Fleurissement	Linéaire	1/5	3 167,50	0,00	633,50	633,50		2 534,00
Sous-total Chantier Territorial Fleurissement						3 167,50	0,00	633,50	633,50	0,00	2 534,00
Total 28183						4 629,90	0,00	925,98	925,98	0,00	3 703,92

Nature comptable - 28188 - Autres immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC
20/03/2018	2018MAT001	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	935,00	561,00	187,00	748,00	0,00	187,00
20/03/2018	2018MAT002	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	935,00	561,00	187,00	748,00	0,00	187,00
20/03/2018	2018MAT003	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	585,65	351,39	117,13	468,52	0,00	117,13
20/03/2018	2018MAT004	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	585,65	351,39	117,13	468,52	0,00	117,13
20/03/2018	2018MAT005	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	680,00	408,00	136,00	544,00	0,00	136,00
20/03/2018	2018MAT006	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	680,00	408,00	136,00	544,00	0,00	136,00
20/03/2018	2018MAT007	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	879,12	527,46	175,82	703,28	0,00	175,84
20/03/2018	2018MAT008	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	394,17	131,39	525,56	0,00	131,40
20/03/2018	2018MAT009	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	394,17	131,39	525,56	0,00	131,40
20/03/2018	2018MAT010	Achat d'une débroussailleuse	Berges	Linéaire	1/5	656,96	394,17	131,39	525,56	0,00	131,40
20/03/2018	2018MAT011	Achat d'une tronçonneuse	Berges	Linéaire	1/5	620,10	372,06	124,02	496,08	0,00	124,02
19/01/2018	2018MAT012	Achat Engin autotracté	Berges	Linéaire	1/5	125 782,00	50 312,80	25 156,40	75 469,20	0,00	50 312,80
07/02/2019	2019MAT001	Achat de Citerne	Berges	Linéaire	1/5	1 771,81	708,72	354,36	1 063,08	0,00	708,73
24/04/2019	2019MAT003	Achat tables Pique-Nique en bois	Berges	Linéaire	1/5	696,88	278,76	139,38	418,14	0,00	278,74
01/08/2019	2019MAT004	Achat contenair	Berges	Linéaire	1/5	2 929,50	1 171,80	585,90	1 757,70	0,00	1 171,80
30/08/2019	2019MAT005	Achat Affuteur petits engins	Berges	Linéaire	1/5	757,82	303,12	151,56	454,68	0,00	303,14
13/12/2019	2019MAT006	Achat contenair	Berges	Linéaire	1/5	2 350,00	940,00	470,00	1 410,00	0,00	940,00
Sous-total ACI Berges						142 159,41	58 438,01	28 431,87	86 869,88	0,00	55 289,53
11/12/2020	2020MAT002	Congélateur coffre	EAI	Linéaire	1/5	999,99	200,00	200,00	400,00	0,00	599,99
22/04/2021	2021MAT008	Achat de mobile	EAI	Linéaire	1/5	219,00	0,00	43,80	43,80	0,00	175,20
07/06/2021	2021MAT013	Canoë Kayak Océan	EAI	Linéaire	1/5	806,97	0,00	161,39	161,39	0,00	645,58
07/06/2021	2021MAT014	Canoë Kayak	EAI	Linéaire	1/5	806,97	0,00	161,39	161,39	0,00	645,58
13/12/2021	2021MAT016	Réfrigérateur	EAI	Linéaire	1/5	649,99	0,00	130,00	130,00	0,00	519,99
Sous-total ACI Espèces Animales invasives						3 482,92	200,00	696,58	896,58	0,00	2 586,34
22/04/2021	2021MAT007	Mobile cross	EVI	Linéaire	1/5	219,00	0,00	43,80	43,80	0,00	175,20
07/06/2021	2021MAT010	Mobile crosscal	EVI	Linéaire	1/5	219,00	0,00	43,80	43,80	0,00	175,20
07/06/2021	2021MAT011	Meuleuse	EVI	Linéaire	1/5	499,00	0,00	99,80	99,80	0,00	399,20
13/12/2021	2021MAT015	Climatiseur - Annexe Monsigny	EVI	Linéaire	1/5	1 235,43	0,00	247,09	247,09	0,00	988,34
14/12/2021	2021MAT018	Tronçonneuse	EVI	Linéaire	1/5	683,10	0,00	136,62	136,62	0,00	546,48
Sous-total ACI Espèces végétales invasives						2 855,53	0,00	571,11	571,11	0,00	2 284,42

Nature comptable - 28188 - Autres immobilisations corporelles											
Date d'acquisition	Numéro d'inventaire	Désignation	ACI	Type	Taux	Valeur d'acquisition	Amortissement début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissement fin exercice	Cession (s)	VNC
03/12/2020	2020MAT001	Tronçonneuse	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	620,10	124,02	124,02	248,04	0,00	372,06
08/03/2021	2021MAT001	Balance automatique	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	238,50	0,00	47,70	47,70	0,00	190,80
22/04/2021	2021MAT006	Mobile cross	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	219,00	0,00	43,80	43,80	0,00	175,20
28/05/2021	2021MAT009	Groupe Motopompe	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	2 409,00	0,00	481,80	481,80	0,00	1 927,20
07/06/2021	2021MAT012	Meuleuse d'angle	Eco Circulaire	Linéaire	1/5	434,90	0,00	86,98	86,98	0,00	347,92
Sous-total ACI Economie Circulaire						3 921,50	124,02	784,30	908,32	0,00	3 013,18
21/04/2021	2021MAT003	Téléphone mobile Apple - IPHONE II	Fleurissement	Linéaire	1/5	789,00	0,00	157,80	157,80	0,00	631,20
07/07/2021	2021MAT017	Taille haie	Fleurissement	Linéaire	1/5	413,10	0,00	82,62	82,62	0,00	330,48
Sous-total Chantier Territorial Fleurissement						1 202,10	0,00	240,42	240,42	0,00	961,68
Total 28188						153 621,46	58 762,03	30 724,28	89 486,31	0,00	64 135,15
TOTAL DES AMORTISSEMENTS 2021						171 710,44	63 387,43	32 910,94	96 298,37	0,00	75 412,07

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

BUDGET ANNEXE 28001 - EXERCICE 2021

ETAT DES RESTES A REALISER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Fonction	N° Engagement	D/R	Type	TIERS	RAR	RAR ACP
011	020		D	R		0,00 €	0
012	020		D	R		0,00 €	0
022	020		D	R		0,00 €	0
023	020		D	O		0,00 €	0
042	01		D	O		0,00 €	0
65	020		D	R		0,00 €	0
66	020		D	R		0,00 €	0
67	020		D	R		0,00 €	0
PAS DE RESTES A REALISER / SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES						0,00 €	

RECETTES

Chapitre	Fonction	Nature	D/R	Type	TIERS	RAR	RAR ACP
002	020	002	R	R	0	0,00 €	0
013	020	6419	R	R	0	0,00 €	0
042	020	777	R	O	0	0,00 €	0
74	020	74718	R	R	0	0,00 €	0
74	020	7472	R	R	0	0,00 €	0
74	020	7477	R	R	0	0,00 €	0
74	020	7478	R	R	0	0,00 €	0
77	020	7718	R	R	0	0,00 €	0
75	020	7588	R	R	0	0,00 €	0
PAS DE RESTES A REALISER / SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES						0,00 €	



Trésorerie de la CACEM
Route de Cluny B P 605
97261 Fort de France
Tel 0596 59 55 00
t103003@dgfip.finances.gouv.fr



Le Président
Félix ISMAIN
FÉLIX ISMAIN

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

BUDGET ANNEXE 28001 - EXERCICE 2021

ETAT DES RESTES A REALISER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Fonction	Nature	N° engagement	D/R	Type	Partenaire financier	RAR	RAR ACP
13	020	1311	E202100006	R	R	ASP / ETAT	10 000,00 €	0
13	020	1311	E202100011	R	R	ASP / ETAT	9 200,00 €	0
<i>Total / 1311</i>							TOTAL RAR / RECETTES INVESTISSEMENT	19 200,00 €

DEPENSES

Chapitre	Fonction	Nature	N° Engagement	D/R	Type	TIERS	RAR	RAR ACP
21	020	2182	E202100017	D	R	Martinique Automobiles	33 199,00 €	0
21	020	2182	E202100018	D	R	Martinique Automobiles	33 199,00 €	0
<i>Total / 2182</i>							<i>66 398,00 €</i>	
21	020	2188	C202100001	D	R	IKABAM	927,98 €	0
21	020	2188	C202100053	D	R	INTERSPORT	787,94 €	0
21	020	2188	C2021000193	D	R	ETS GUY VIEULES	999,99 €	0
<i>Total / 2188</i>							<i>2 715,91 €</i>	
TOTAL RAR / DEPENSES INVESTISSEMENT							69 113,91 €	



Le Président
Félix ISMAIN
Félix ISMAIN

REÇU 10

13 JAN. 2022

Réf:

Trésorerie de la CACEM
Route de Cluny B P 605
97261 Fort de France
Tel 0596 59 55 00
t103003@dgfip.finances.gouv.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	28
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	30
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	31
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	32
B1.6 - Etat des engagements reçus	33
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	34
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	35
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	37
D2 - Arrêté et signatures	38

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	BP 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	100000
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	11,01	
2	Produit des impositions directes/population	0,00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	10,65	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,81	
5	Encours de dette/population	0,00	
6	DGF/population	0,00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60,91	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,51	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,07	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 134 240,00	1 069 785,96

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 64 454,04

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 134 240,00	1 134 240,00
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	117 142,09	32 911,29

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	69 113,91	19 200,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 134 144,71

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	186 256,00	186 256,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 320 496,00	1 320 496,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	742 679,92	0,00	314 934,02	314 934,02	314 934,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 124 923,00	0,00	670 796,90	670 796,90	670 796,90
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58,49	0,00	27,65	27,65	27,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 867 661,41	0,00	985 758,57	985 758,57	985 758,57
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	246 022,81	0,00	115 570,14	115 570,14	115 570,14
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 113 684,22	0,00	1 101 328,71	1 101 328,71	1 101 328,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 517,78		32 911,29	32 911,29	32 911,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 517,78		32 911,29	32 911,29	32 911,29
TOTAL		2 144 202,00	0,00	1 134 240,00	1 134 240,00	1 134 240,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 240,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	764 488,97	0,00	434 155,68	434 155,68	434 155,68
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 328 996,75	0,00	630 848,79	630 848,79	630 848,79
75	Autres produits de gestion courante	38,68	0,00	21,49	21,49	21,49
Total des recettes de gestion courante		2 093 524,40	0,00	1 065 025,96	1 065 025,96	1 065 025,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 093 524,40	0,00	1 065 025,96	1 065 025,96	1 065 025,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 538,00		4 760,00	4 760,00	4 760,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 538,00		4 760,00	4 760,00	4 760,00
TOTAL		2 102 062,40	0,00	1 069 785,96	1 069 785,96	1 069 785,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	64 454,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 240,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	28 151,29
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	162 932,00	69 113,91	112 382,09	112 382,09	181 496,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	169 713,00	69 113,91	112 382,09	112 382,09	181 496,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	169 713,00	69 113,91	112 382,09	112 382,09	181 496,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 538,00		4 760,00	4 760,00	4 760,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 538,00		4 760,00	4 760,00	4 760,00
	TOTAL	178 251,00	69 113,91	117 142,09	117 142,09	186 256,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 256,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 000,00	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	43 000,00	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	43 000,00	19 200,00	0,00	0,00	19 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 517,78		32 911,29	32 911,29	32 911,29
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	30 517,78		32 911,29	32 911,29	32 911,29

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		73 517,78	19 200,00	32 911,29	32 911,29	52 111,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					134 144,71
--	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					186 256,00
---	--	--	--	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		28 151,29
--	--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	314 934,02		314 934,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	670 796,90		670 796,90
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27,65		27,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	115 570,14	0,00	115 570,14
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	32 911,29	32 911,29
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 101 328,71	32 911,29	1 134 240,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 240,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	4 760,00	4 760,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	181 496,00	0,00	181 496,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		181 496,00	4 760,00	186 256,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 256,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	434 155,68		434 155,68
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	630 848,79		630 848,79
75	Autres produits de gestion courante	21,49	0,00	21,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 760,00	4 760,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 065 025,96	4 760,00	1 069 785,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	64 454,04
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 240,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	19 200,00	0,00	19 200,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		32 911,29	32 911,29
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		19 200,00	32 911,29	52 111,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	134 144,71
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 256,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	742 679,92	314 934,02	314 934,02
60623	Alimentation	2 000,00	800,00	800,00
60624	Produits de traitement	100,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 200,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	25 900,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	760,43	760,43
6068	Autres matières et fournitures	84 920,45	123 767,11	123 767,11
611	Contrats de prestations de services	141 587,33	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	41 000,00	4 323,60	4 323,60
61551	Entretien matériel roulant	16 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 000,00	2 800,00	2 800,00
617	Etudes et recherches	42 123,60	33 911,60	33 911,60
6184	Versements à des organismes de formation	204 579,88	78 964,80	78 964,80
6188	Autres frais divers	31 250,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	0,00	10 306,48	10 306,48
6228	Divers	26 000,00	9 000,00	9 000,00
6231	Annonces et insertions	6 002,28	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 500,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	10 000,00	500,00	500,00
6247	Transports collectifs	37 216,38	21 300,00	21 300,00
6248	Divers	8 000,00	4 000,00	4 000,00
6257	Réceptions	6 500,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	2 800,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 124 923,00	670 796,90	670 796,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 600,00	3 800,00	3 800,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	2 800,00	2 800,00
64131	Rémunérations non tit.	174 923,00	80 000,00	80 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	712 500,00	486 196,90	486 196,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	37 500,00	37 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 500,00	20 000,00	20 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 700,00	21 000,00	21 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 200,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	38 500,00	19 500,00	19 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	58,49	27,65	27,65
65888	Autres	58,49	27,65	27,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 867 661,41	985 758,57	985 758,57
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	246 022,81	115 570,14	115 570,14
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	246 022,81	115 570,14	115 570,14
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		2 113 684,22	1 101 328,71	1 101 328,71
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	30 517,78	32 911,29	32 911,29
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	30 517,78	32 911,29	32 911,29
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 517,78	32 911,29	32 911,29
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 517,78	32 911,29	32 911,29
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 144 202,00	1 134 240,00	1 134 240,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 134 240,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	764 488,97	434 155,68	434 155,68
6419	Remboursements rémunérations personnel	764 488,97	434 155,68	434 155,68
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 328 996,75	630 848,79	630 848,79
7472	Participat° Régions	302 044,36	138 000,00	138 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	1 026 952,39	492 848,79	492 848,79
75	Autres produits de gestion courante	38,68	21,49	21,49
7588	Autres produits div. de gestion courante	38,68	21,49	21,49
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		2 093 524,40	1 065 025,96	1 065 025,96
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 093 524,40	1 065 025,96	1 065 025,96
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 538,00	4 760,00	4 760,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 538,00	4 760,00	4 760,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 538,00	4 760,00	4 760,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 102 062,40	1 069 785,96	1 069 785,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	64 454,04
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 134 240,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	6 781,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 781,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	162 932,00	112 382,09	112 382,09
2181	Installat° générales, agencements	15 506,92	24 000,00	24 000,00
2182	Matériel de transport	70 000,00	4 000,00	4 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	14 028,72	11 000,00	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	63 396,36	73 382,09	73 382,09
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		169 713,00	112 382,09	112 382,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		169 713,00	112 382,09	112 382,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	8 538,00	4 760,00	4 760,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 538,00	4 760,00	4 760,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	4 760,00	4 760,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	8 538,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 538,00	4 760,00	4 760,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		178 251,00	117 142,09	117 142,09

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	69 113,91
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 256,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	43 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		43 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		43 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 517,78	32 911,29	32 911,29
28051	Concessions et droits similaires	0,00	489,78	489,78
28181	Installations générales, aménagt divers	771,78	770,90	770,90
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	925,98	925,98
28188	Autres immo. corporelles	29 746,00	30 724,63	30 724,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 517,78	32 911,29	32 911,29
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		30 517,78	32 911,29	32 911,29
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		73 517,78	32 911,29	32 911,29

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	19 200,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	134 144,71
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	186 256,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R I 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D I 041 = R I 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
- Equipements municipaux (2)		112 382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 382
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											4 760
Total dépenses de l'exercice	0	117 142	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 142
RAR N-1 et reports	0	69 114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 114
Total cumulé dépenses d'investissement	0	186 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 256

RECETTES

Total recettes de l'exercice	31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
RAR N-1 et reports	0	153 345	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 345
Total cumulé recettes d'investissement	31 985	154 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 256

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	32 911	1 101 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 134 240
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	32 911	1 101 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 134 240

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	1 069 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069 786
RAR N-1 et reports	0	64 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 454
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	1 134 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 134 240

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	186 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	186 256
Dépenses réelles		0	181 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 496
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	181 496	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 496
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>4 760</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 760</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	4 760	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 760
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		31 985	20 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 111
Recettes réelles		0	19 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 200
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	19 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 200

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	31 985	926	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		32 911	1 101 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 134 240
Dépenses réelles		0	1 101 329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 101 329
011	Charges à caractère général	0	314 934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	314 934
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	670 797	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670 797
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	115 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 570
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		32 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	32 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 911
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	1 069 786	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069 786
Recettes réelles		0	1 065 026	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 065 026
013	Atténuations de charges	0	434 156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	434 156
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	630 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	630 849
75	Autres produits de gestion courante	0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>4 760</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 760</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>4 760</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 760</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelle	6	09/04/2019
L	Frais d'études, d'élaboration, modifications et révisions documents urbanisme	10	09/04/2019
	Logiciels bureautiques	2	09/04/2019
	Logiciels applicatifs, progiciels	5	09/04/2019
	Frais d'études	5	09/04/2019
	Frais d'insertion	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels - études	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Projet d'infrastructures d'intérêt national	40	09/04/2019
	Autres immobilisations incorporelles	2	09/04/2019
	Plantations	20	09/04/2019
	Immeubles productifs de revenus	50	09/04/2019
	Installations, matériel et outillage technique, autres	6	09/04/2019
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/04/2019
	Matériel de transport - véhicule de plus de 3.5 tonnes, camion, remporques, tracteur	10	09/04/2019
	Matériel de transport - voitures	10	09/04/2019
	Matériel de transport - bateau, scooter des mers	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, serveurs, écrans	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et informatique électrique ou électronique : télécopieur, photocopieur...	10	09/04/2019
	Mobilier	10	09/04/2019
	Cheptel	10	09/04/2019
	Autres immobilisations corporelles	5	09/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 760,00	I 4 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 760,00	4 760,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 760,00	4 760,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 760,00	69 113,91	0,00	73 873,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		32 911,29	III 32 911,29
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		32 911,29	32 911,29
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	489,78	489,78
28181	Installations générales, aménagt divers	770,90	770,90
28183	Matériel de bureau et informatique	925,98	925,98
28188	Autres immo. corporelles	30 724,63	30 724,63
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	32 911,29	19 200,00	134 144,71	0,00	186 256,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	73 873,91
Ressources propres disponibles	IV	186 256,00
Solde	V = IV – II (6)	112 382,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				413 000,00		
ANIMALES INVASIVES		TECH	0,00	165 000,00	A	A CDDI
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	499,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
CHANTIER FLEURISSEMENT		TECH	0,00	66 000,00	A	A CDDI
Ingénieur paysagiste	A	TECH	697,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
VEGETALES INVASIVES		TECH	0,00	182 000,00	A	A CDDI
TOTAL GENERAL				413 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour : 31

Contre :

Abstentions : 2

Date de convocation :

Présenté par (1),
A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité syndical du PNRM du

A Fort-de-France, le


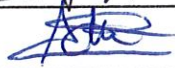

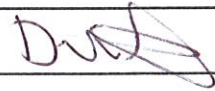




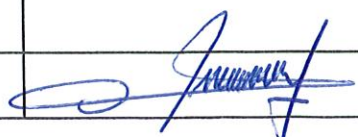
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

53
28
28 présents et 5 procurations

28 Mars 2022

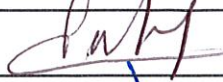

Monsieur Robert DULYMBOS - 2^{ème} Vice-président

Nade 05 Avril 2022

01 - CTM - ISMAIN Félix	
02 - CTM - ACCUS ADAINE Nadia	
03 - CTM - AZEROT Nestor	
04 - CTM - BEAULIEU Lydia	
05 - CTM BERNABE Kora	
06 - CTM - CARIUS Francine	
07 - CTM - DINAL David	
08 - CTM - DUFEAL Eric	
09 - CTM - ECANVIL Jean-Claude	
10 - CTM - EMMANUEL Christiane	
11 - CTM - LIMIER Nadia	
12 - CTM - MARIE-REINE Olivier	
13 - CTM - NADEAU Marcellin	
14 - CTM - NORCA Stéphanie	
15 - CTM - RAVIN Marie-Ange	
16 - CTM - ROSE Johny	
17 - CACEM - CLEMENTE Luc	
18 - CAP NORD - BIROTA Belfort	
19 - CAESM - BEAUNOL Jean-François	
20 - AJOUPA BOUILLON - BESUBE Lydia	
21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert		
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno		
24 - CARBET - MONSTIN Gérard		
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex		
26 - DIAMANT - MONFORT Jean		
27 - DUCOS - DELEPINE Désir		
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne		
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc		
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël		
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc		
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan		
33 - LAMENTIN - DOULIN David		
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain		
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles		
36 - MARIGOT - MICHALON Max		
37 - MARIN - GABRIEL Emile		
38 - MORNE ROUGE - ROY-CAMILLE Joël		
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine		
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles		
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges		
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex		
43 - ROBERT - DULYMOIS Robert		
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick		
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-Josée		
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël		
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe		
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy		
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne		
50 - SCHOELCHER - JULIAT Eric		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

51 - TRINITE - PALIN Christian	
52 - TROIS ILETS - BARDOUX Bénédicte	
53 - VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2022, et de la publication le 13/04/2022

A, le 12/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité Syndical du PNRM.